

## Compte rendu du conseil de communauté du 13 septembre 2016

L'an deux mille seize, le treize septembre à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, dûment convoqués par le Président Yves SEJOURNE, le six septembre deux mille seize, se sont réunis à Mattaincourt (salle polyvalente).

Présents : BABOUHOT Nathalie, BARBIER Élisabeth, BISCH Stéphane, **BLONDELLE Marc, CHERRIER Didier, CHIARAVALLI Danièle, CLEMENT Martine, COMESSE Laurent, COUSOT Jean-Luc, DAVAL Philippe, ÉVROT Bernard, FY Patrice, GÉRARD Jean-Claude, GREPINET Gérard, HENRION Edwige, ITHIER André, JEAN Norbert, JOIGNY Pascal, LE DREAU Georges, LEVAL Marie-Claire, LITAIZE Jean-Claude, MAILLARD Dominique, MALLERET Fabien, MARA Hervé, MOINE Marie-Odile, MOREAU Christian, NICOLAS Philippe, OSWALD André, PERRIN Denny, PERRIN Ervé, PICARD Christian, PRÉAUT Marie-Laure, RENAUX Serge, RUGA Roland, SANCIER Jean-Claude, SÉJOURNÉ Yves, SERDET Daniel, THIÉBAUT Gilbert, THOUVENIN Christian, TOCQUARD Roland, VALANCE Serge, VIDAL Françoise, VINOT Daniel, WALTER Anouk.**

Absents excusés : **BAILLY Laurence, CHARLES Bernard, CLÉMENT Valérie, DEL Michel, DUBUC Pascale, FERRY Jean-Luc, GAND Jean-Michel, GIRON Philippe, JAMIS Patrice, LAIBE Jean-François, PIROUÉ Béatrice, RENAULT Gilbert, SOMNY Corinne.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Pouvoir de **BAILLY Laurence** à **SERDET Daniel** ; de **DEL Michel** à **VALANCE Serge**, **FERRY Jean-Luc** à **SÉJOURNÉ Yves** ; de **GIRON Philippe** à **PERRIN Ervé**; de **JAMIS Patrice** à **FY Patrice**, de **PIROUÉ Béatrice** à **HENRION Edwige**, de **RENAULT Gilbert** à **GERARD Jean-Claude** et de **SOMNY Corinne** à **VINOT Daniel**.

Secrétaire de séance : Nathalie BABOUHOT

Assistaient à la séance : Mme Marie-Odile HAUGUEL-LEGROS - MM. Jean-Pierre BEGEL - Mathieu SCHICKEL - Jean-Marc MEZUREUX - Aurélien DENIS.

Le Président constate que le quorum est atteint : 44 présents - 8 pouvoirs = 52 votants,

- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;**  
**VOTE : majorité (moins 1 abstention)**
  
- **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 15 avril 2014 modifiée par délibération en date du 24 novembre 2015) :**
  - **Décision n°2016-16 du 07/06/16** : Signature de l'acte d'engagement des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du Neuf Moulin et de la place Thierry sur la commune de Mirecourt avec les sociétés TELEREP EST/TELEREP Alsace (Groupement solidaire) (46-48 route de Thionville - 57146 WOIPPY) pour un montant de 125 357,65 euros HT.
  - **Décision n°2016-17 du 24/06/16** : A compter du 1er juillet 2016, les dispositions de l'article 5 de la décision n° 2015-02 sont modifiées comme suit : "le régisseur de la piscine intercommunale devra constituer un cautionnement de 760 € à verser entre les mains du receveur de la Communauté de Communes, ou obtenir son affiliation à la Société Française de Cautionnement Mutuel pour un montant identique".
  - **Décision n°2016-18 du 07/07/16** : Signature de conventions avec l'association « DESAXION S » et l'artiste intervenant François KLEIN dans le cadre des semaines sonores d'été (action CTEAC).
  - **Décision n°2016-19 du 07/07/16** : Signature d'une convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie intercommunale à la commune de Juvaincourt (adjoint administratif 1ère classe) pour une durée de deux

ans à raison d'une durée hebdomadaire de service de 12/35ème, à compter du 1er juillet 2016.

- **Décision n°2016-20 du 12/07/16** : Signature d'une convention avec l'association Sculpture et Cie établie dans le cadre de l'organisation de la manifestation « les Monumentales Mirecutiennes 2016 ».
- **Décision n°2016-21 du 12/07/16** : Signature d'une convention avec la commune de Mirecourt pour la mise à disposition des moyens nécessaires pour encadrer et animer les activités organisées dans le cadre de l'action "Illustrer des albums par la musique" au sein de l'établissement scolaire " d'Oëlleville " et les enseignants de l'action.
- **Décision n°2016-22 du 30/08/16** : Signature d'une convention de groupement de commande avec la commune de Mirecourt pour la réalisation de la rénovation de l'ensemble de la voirie et des réseaux de la rue du Colonel Mangin.
- **Décision n°2016-23 du 30/08/16** : Signature de l'acte d'engagement de l'étude « Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) » avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges pour un montant de 5 750 euros HT.
- **Décision n°2016-24 du 30/08/16** : Signature de l'acte d'engagement de l'étude des compétences scolaires avec la société ABSISKEY pour un montant de 38 400 euros HT

**VOTE : unanimité** (M. MALLERET n'ayant pas participé au vote)

• **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 15 avril 2014) :**

- **Décision n°2016-14 du 21/06/16** : Plan de financement prévisionnel de la 2ème tranche des travaux d'assainissement collectif à Juvaincourt.  
Montant estimatif de la dépense : 642 500 € HT avec une aide prévisionnelle de 78 113 € du CD88 et de 431 497 € de l'agence de l'eau Rhin Meuse ;
- **Décision n°2016-15 du 12/07/16** : Plan de financement prévisionnel de la rénovation de la salle Dervaux à Mirecourt.  
Montant estimatif de la dépense : 875 400 € HT avec une aide prévisionnelle de 179 457 € du CD88, de 161 949 € du conseil régional et de 240 000 € de DETR.
- **Décision n°2016-16 du 12/07/16** : Augmentation du volume horaire d'un adjoint administratif 1ère classe exerçant les fonctions de secrétaire de mairie intercommunal, à raison de 18h à compter du 1er juillet 2016.
- **Décision n°2016-17 du 12/07/16** : Augmentation du volume horaire d'un adjoint technique de 2ème classe exerçant les fonctions d'agent d'entretien et d'agent d'accompagnement de la petite enfance de l'école de Oëlleville, à raison de 30h à compter du 1er septembre 2016.
- **Décision n°2016-18 du 12/07/16** : Mise à jour du projet d'aménagement et de réduction du temps de travail.

**VOTE : unanimité**

**I. Proposition de nom de la future communauté de communes**

Le Président propose au Conseil de Communauté de délibérer au sujet d'une proposition de nom de la future communauté de communes créée à compter du 1er janvier 2017, issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de Mirecourt, de la communauté de communes du Secteur de Dompain, avec extension aux communes de Avillers, Avrainville, Battexey, Bettoncourt, Bouxurulles, Evaux-et-Ménil, Gircourt-les-Viéville, Hergugney, Marainville-sur-Madon, Pont-sur-Madon, Rapey, Savigny, Varmonzey, Vomécourt-sur-Madon, Xaronval issues de la communauté de communes de la Moyenne Moselle, avec extension à la commune de Rancourt issue de la communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny.

Le nom proposé par le comité de pilotage de la réforme de la carte intercommunale est le suivant : communauté de communes de Mirecourt Dompain.

Il est précisé que cette délibération sera notifiée aux 78 communes de la future communauté de communes

et que le délai légal octroyé aux conseils municipaux pour se prononcer est de 3 mois à compter de la notification de cette délibération. Toutefois, pour accélérer cette démarche et afin que l'arrêté préfectoral de fusion puisse être pris rapidement et pouvoir immatriculer (SIRET) la nouvelle CC, il est proposé que les 78 communes délibèrent dans le mois qui suit, soit avant le 15 octobre 2016.

Pour que la proposition puisse être prise en compte par le Préfet dans son arrêté de fusion, il est nécessaire de recueillir un vote favorable de 2/3 des communes représentant la moitié de la population (ou l'inverse).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- propose que le nom de la future communauté de communes créée à compter du 1er janvier 2017 soit le suivant : Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire ;
- charge le Président de transmettre la présente délibération aux 78 communes de la future communauté de communes ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **2. Proposition de siège de la future communauté de communes**

Le Président propose au Conseil de Communauté de délibérer au sujet d'une proposition de siège de la future communauté de communes créée à compter du 1er janvier 2017, issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de Mirecourt, de la communauté de communes du Secteur de Dompaire, avec extension aux communes de Avillers, Avrainville, Battexey, Bettoncourt, Bouxurulles, Eaux-et-Ménil, Gircourt-les-Viéville, Hergugney, Marainville-sur-Madon, Pont-sur-Madon, Rapey, Savigny, Varmonzey, Vomécourt-sur-Madon, Xaronval issues de la communauté de communes de la Moyenne Moselle, avec extension à la commune de Rancourt issue de la communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny.

Le siège proposé par le comité de pilotage de la réforme de la carte intercommunale est le suivant : 32 rue du Général Leclerc 88500 MIRECOURT.

Il est précisé que cette délibération sera notifiée aux 78 communes de la future communauté de communes et que le délai légal octroyé aux conseils municipaux pour se prononcer est de 3 mois à compter de la notification de cette délibération. Toutefois, pour accélérer cette démarche et afin que l'arrêté préfectoral de fusion puisse être pris rapidement et pouvoir immatriculer (SIRET) la nouvelle CC, il est proposé que les 78 communes délibèrent dans le mois qui suit, soit avant le 15 octobre 2016.

Pour que la proposition puisse être prise en compte par le Préfet dans son arrêté de fusion, il est nécessaire de recueillir un vote favorable de 2/3 des communes représentant la 1/2 de la population (ou l'inverse).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- propose que le siège de la future communauté de communes créée à compter du 1er janvier 2017 soit le suivant : 32 rue du Général Leclerc 88500 MIRECOURT;
- charge le Président de transmettre la présente délibération aux 78 communes de la future communauté de communes ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **3. Proposition de composition du futur conseil communautaire**

Le Président propose au Conseil de Communauté de délibérer au sujet d'une proposition de composition du futur conseil communautaire de la communauté de communes créée à compter du 1er janvier 2017,

issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de Mirecourt, de la communauté de communes du Secteur de Dompain, avec extension aux communes de Avillers, Avrainville, Battexey, Bettoncourt, Bouxurulles, Evaux-et-Ménil, Gircourt-les-Viéville, Hergugney, Marainville-sur-Madon, Pont-sur-Madon, Rapey, Savigny, Varmonzey, Vomécourt-sur-Madon, Xaronval issues de la communauté de communes de la Moyenne Moselle, avec extension à la commune de Rancourt issue de la communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny.

La composition proposée le comité de pilotage de la réforme de la carte intercommunale est la répartition de droit commun (article L5211-6-1 du CGCT), à savoir 104 sièges : 20 pour la commune de Mirecourt, 4 pour la commune de Dompain, 3 pour la commune de Mattaincourt, 2 pour les communes de Poussay et Harol et 1 pour les autres communes.

Il est précisé que cette délibération sera notifiée aux 78 communes de la future communauté de communes et que le délai légal octroyé aux conseils municipaux pour se prononcer est de 3 mois à compter de la notification de cette délibération. Toutefois, pour accélérer cette démarche, il est proposé que les 78 communes délibèrent dans le mois qui suit, soit avant le 15 octobre 2016.

Pour que la proposition puisse être prise en compte par le Préfet dans son arrêté de composition de l'organe délibérant, il est nécessaire de recueillir un vote favorable de 2/3 des communes représentant la 1/2 de la population (ou l'inverse), ainsi que de la commune la plus peuplée représentant plus du 1/4 de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- propose que la composition du futur conseil communautaire à compter du 1er janvier 2017 soit la répartition de droit commun ;
- charge le Président de transmettre la présente délibération aux 78 communes de la future communauté de communes ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **4. Contrat de territoire 2016-2017 avec le Conseil Départemental des Vosges**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le contrat de territoire 2016-2017 avec le Conseil Départemental des Vosges et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **5. Rapport de fonctionnement 2015 de gestion des déchets**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le rapport de fonctionnement 2015 de gestion des déchets.

#### **6. Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux pour l'année 2017**

Conformément aux dispositions de l'article 1521-III du Code Général des Impôts, la communauté de communes du Pays de Mirecourt a la possibilité d'exonérer de TEOM les entreprises faisant appel à un prestataire privé pour la collecte et le traitement de leurs déchets.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux pour l'année 2017, les entreprises et particuliers suivants :

<b>Entreprises</b>	<b>Adresses</b>	<b>Communes</b>
Auberge du Parc	142 La Gare	88500 ROUVRES-EN-XAINTOIS
Carrefour Market	Rue du Pré Paradis	88500 MIRECOURT
Hôtel Burnel (SCI la Senade)	22 rue Jeanne d'Arc	88500 ROUVRES-EN-XAINTOIS
Lidl	Avenue Victor Hugo	88500 MIRECOURT
Métalec	Rue de Bourgogne	88500 JUVAINCOURT
Vosges Aéroport	Aéroport Épinal Mirecourt	88500 JUVAINCOURT
Free Kart 88	Aéropôle Sud Lorraine	88500 JUVAINCOURT
Match	1370 Rue de Mirecourt	88500 POUSSAY
Graines Baumaux	2, rue de la ferme du Château	88500 MAZIROT
SARL HAUT DU PERLUX	HAUT DU PERLUX	88500 DOMBASLE-EN-XAINTOIS
M. TOTTOLI Gérard	403 rue des Pierres	88500 OELLEVILLE
NORMA	3, Avenue Charles DUCHENE	88500 MIRECOURT
M. MULOT Eric	5 route de Mirecourt	88500 VROVILLE

## **7. Fixation et intégration fiscale progressive des montants de base minimum servant à l'établissement de cotisation foncière des entreprises (CFE) minimum**

Le Président explique que ce point est **retiré de l'ordre du jour**.  
Il fait part des observations de la DDFIP des Vosges :

Dans le cas d'une fusion d'EPCI, l'arrêté préfectoral de fusion d'EPCI crée le nouvel EPCI au 1er janvier (en l'occurrence au 01/01/2017). L'EPCI issu de fusion ne peut donc pas prendre avant le 01/10/2016 de délibérations d'assiette permettant une application dès l'année où la fusion prend fiscalement effet.

La loi prévoit un régime transitoire qui s'inscrit dans la continuité des délibérations décidées antérieurement. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 1639 A ter IV du CGI, les délibérations d'assiette sans limitation de durée prises (par exemple, fixation du barème des bases minimum) par les EPCI fusionnés restent applicables la 1ère année d'existence du nouvel EPCI.

En outre, l'article 1647 D 3 du CGI, spécifique aux bases minimum, précise qu'en cas de fusion d'EPCI, "le montant de la base minimum applicable l'année où, pour la première fois, cette opération produit ses effets au plan fiscal est égal à celui applicable l'année précédente sur le territoire de chacune des communes ou de chacun des établissements publics de coopération intercommunale concernés".

Ainsi, il n'est pas possible pour la CC du Pays de Mirecourt de fixer les montants de bases minimum pour un autre EPCI. Le montant de la base minimum applicable en 2017 sera celui applicable en 2016 sur le territoire de chaque commune.

Toutefois, au titre de 2018, les bases minimum seront harmonisées obligatoirement :

- soit immédiatement sur les moyennes pondérées des bases minimum préexistantes (à défaut de délibération) ;
- soit immédiatement sur les niveaux fixés par la collectivité par délibération prise avant le 01/10/2017 ;
- ou progressivement sur au plus dix ans vers les niveaux fixés par la collectivité, sous certaines conditions, par délibération prise avant le 01/10/2017 (article 1647 D 3 du CGI).

## **8. Règlement d'attribution de fonds de concours aux communes**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (moins 1 abstention, Jean-Claude GERARD), décide d'adopter le règlement d'attribution de fonds de concours à ses communes membres pour l'exercice budgétaire 2016 et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 9. Fonds de concours 2016 aux communes

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (moins 1 abstention) :

- décide de verser un fonds de concours de 4 302,42 € aux communes suivantes : Vroville, Frenelle-la-Petite, Puzieux, Remicourt, Thiraucourt, Repel et de 4185,47 € à la commune de Ramecourt ;
- autorise le Président à signer les conventions avec les communes concernées, fixant les principes d'attribution du fonds de concours ;
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 10. Décision modificative n°1/2016 du budget assainissement

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter la décision modificative du budget annexe assainissement 2016 :

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
OP 13 2315 7.3	400 000,00 €	OP 123 1318 CODE 5	265 000,00 €
OPNI 2315 HCA	208 766,00 €	OP 13 1313 CODE 7.3	11 243,00 €
OPFI CHAP 040 28135	298 031,29 €	OP 13 1318 CODE 7.3	332 523,00 €
OPFI CHAP 040 28135	2 957,14 €	OPFI CHAP 040 2183	811,92 €
		O21 Virement de la section de fonctionnement	300 176,51 €
CHAP 041 2128-832	985 794,21 €	CHAP 041 2151	985 794,21 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 895 548,64 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 895 548,64 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
023 Virement à la section d'investissement	300 176,51 €	O42 -7811	300 988,43 €
O42 675	811,92 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>300 988,43 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>300 988,43 €</b>

## 11. Décision modificative n°2/2016 du budget principal

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter la décision modificative du budget principal 2016 en section d'investissement afin d'ouvrir des crédits supplémentaires (OP 45 - 2317 - 411 : 56 000 euros) pour la réalisation de travaux supplémentaires (voirie et réseaux) dans le cadre de la rénovation de la salle Dervaux.

## 12. Questions et informations diverses

### Territoires à énergie positive pour la croissance verte



I Appel à projets lancé par le Ministère de l'Environnement : 200 dossiers retenus au niveau national.

Dont la CCSDompaire, qui a signé une convention TEPCV en date du 12 mai 2016 pour une durée de **3 ans** pour un montant global **935 000 euros**.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : possibilité **d'étendre la convention TEPCV** à l'ensemble des communes de la nouvelle CC Mirecourt Dompaire par voie d'avenant, en y intégrant de nouvelles actions (jusqu'à 2 000 000 euros max).

Urgence : « 1<sup>ers</sup> avenants signés, 1<sup>ers</sup> servis » (enveloppe nationale non extensible)

C'est pourquoi, il est important de travailler sur la formalisation de nouveaux projets (**élaboration de fiches actions**) en vue de **pouvoir les proposer** le moment venu dans un avenant TEPCV, et ceci avant la fin 2016.

Actions éligibles :

### **1. Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public**

- Actions d'économie d'énergie pour les particuliers : remplacement des convecteurs électriques énergivores, distribution d'ampoules très basse consommation, isolations de toitures, passeports rénovation des logements, remplacement d'anciennes chaudières...
- Déploiement de services et réseaux associés aux compteurs communicants ;
- Création d'un guichet unique d'information et de conseil sur la rénovation énergétique des logements : CITE, éco-ptz, aides de l'ANAH, conseils travaux ;
- Modernisation de l'éclairage public ;
- Audit énergétique d'un ou plusieurs bâtiment(s) public(s) en vue de sa rénovation.

### **2. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports**

- Renouvellement des flottes de véhicules publics par des véhicules propres.
- Aménagement de l'espace public pour favoriser la mobilité propre : installation de places de stationnement réservées aux véhicules électriques, de pistes cyclables et de parcs à vélos sécurisés, d'aires de covoiturage...
- Accompagnement des entreprises dans l'élaboration de plans de déplacements de leurs employés.

### **3. Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets**

- Aide à la suppression anticipée des sacs plastiques à usage unique ;
- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Tri des déchets à la source et équipement de traitement/valorisation innovants.

### **4. Produire des énergies renouvelables locales**

- Programme de déploiement des énergies renouvelables locales (réseaux de chaleur biomasse, méthaniseurs agricoles et industriels, solaire thermique, parcs éoliens et photovoltaïques, cogénération, récupération de la chaleur fatale et géothermie...).

### **5. Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable**

- Démarche « zéro pesticide » sur le modèle du projet « terre saine » ;
- Coins nature dans les établissements scolaires et potagers bio.

### **6. Développer l'éducation à l'environnement, écocitoyenneté et mobilisation locale**

- Programme de service civique sur la transition énergétique ;
- Organisation de concours citoyens comme le défi « familles à énergie positive » ;
- Financement participatif des projets.

**MARCHE ROSE à MIRECOURT** dimanche 2 octobre 2016 – ouverte à tous départ 10h30 départ Salle Dervaux

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h25.